

MAIRIE DE SAINT-VICTOR DE BUTHON
28240
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2025

Nombre de Conseillers en exercice	14
Nombre de Conseillers présents	13
Nombre de voix délibérantes	13

L'An deux mil vingt-cinq, le 17 décembre, à 19 heures 15, salle du conseil, se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CERCEAU, Maire de Saint-Victor-de Buthon.

Présent(e)s : Mmes et Mrs CERCEAU Jean-Michel, BORDIER Christophe, GERMOND Michèle, VERRET Geoffroy, BARBET Dominique, CHARREAU Julien, CINTRAT Christian, GUERIN Olivier, HOUVET Gaël, LEGRET Antoine, LHEUREUX-BIORT Patricia, MOREAU Bernard, TAILLANDIER Stéphane,

Absente non excusée : ASSAIRI Lucie,

Date de convocation : 11/12/2025

Secrétaire de Séance : BORDIER Christophe

1. Approbation par les membres du conseil municipal, à l'unanimité, du compte-rendu du dernier Conseil municipal du 16/10/2025

2. Délibération relative aux budgets eau et assainissement : transfert de l'actif - transfert des résultats du budget - écritures comptables relatives au passif

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-1-1 à L.2224-2,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2025 portant prise de compétence « eau potable et assainissement collectif » par la Communauté de communes Terres de Perche à compter du 1er janvier 2026,

Considérant que dans le cadre du transfert de la compétence « Eau/Assainissement » à la Communauté de Communes au 1er janvier 2026, il est admis le transfert des éléments d'actif et de passif des budgets annexes « Eau et Assainissement »,

Considérant que les opérations budgétaires et comptables de transfert sont des opérations réelles et que le comptable public procédera au transfert des balances des budgets annexes sur le budget principal de la commune par opérations d'ordre non budgétaires,

Considérant que les emprunts souscrits par la commune de Saint Victor de Buthon sur le budget annexe assainissement doivent être transmis à la Communauté de Communes Terres de Perche conformément aux règles des transferts de compétence dans la gestion publique, impliquant le transfert de l'actif et du passif,

Considérant que le procès-verbal de transfert devra faire l'objet d'une validation de la Communauté de Communes et de la Commune,

Le Conseil Municipal :

DECIDE :

- du transfert des budgets annexes Eau et Assainissement à la Communauté de Communes à compter du 01/01/2026
- de clôturer les budgets annexes Eau et Assainissement communaux au 31/12/2025
- d'autoriser l'intégration des éléments d'actif et de passif dans le budget M57 de la commune
- de mettre à disposition de la Communauté de Communes les biens et équipements nécessaires à leur exercice ainsi que les emprunts et subventions qui les ont financés,
- d'autoriser le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ces budgets annexes dans le budget principal,

- d'approuver les écritures comptables à passer sur le budget principal de la commune qui prévoient la reprise du résultat de la section de fonctionnement ainsi que celle de la section d'investissement des budgets annexes « Eau et Assainissement » sans y intégrer les restes à réaliser qui sont transférés à la Communauté de Communes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte.

3. Décision Modificative N°4 Budget Eau 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite aux études du schéma directeur intercommunal d'eau potable et compteurs de sectorisation en 2025, il convient de faire la décision modificative suivante, afin de régler les dépenses prévues par la délibération n°2023-17 relative à la convention constitutive de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché public relatif au schéma directeur d'eau potable intercommunal du 26 juin 2023.

Section Fonctionnement :

Dépense 011 (art 61523) : - 8 444 €

Dépense 023 : + 8 444 € (virement de l'autofinancement à la section d'investissement)

Section Investissement :

Recette 021 : + 8 444 € (virement de l'autofinancement à la section d'investissement)

Dépense 203 : + 8 444 €

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte cette décision modificative.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Questions diverses :

- **Monsieur le Maire**
 - Informe que la Sécurité Civile est à la recherche de chantiers pour couper du bois le long des rivières.
 - Informe que la commune de Saint Victor de Buthon a officiellement 513 habitants selon l'INSEE.
 - Informe de la demande de Suez pour le renforcement du chemin allant au captage d'eau à la Bonne Eau.
 - Rappelle que la cérémonie des vœux du maire et du conseil municipal a lieu samedi 10/01 à 15h suivi du partage de la galette des rois.
- **Geoffroy VERRET**
 - Fait part de la distribution du bulletin municipal et des colis par les membres du Conseil Municipal
- **Michèle GERMOND**
 - Remercie les membres du Conseil Municipal pour l'aide apportée lors du Banquet du Souvenir et du Noël des Enfants.
- **Bernard MOREAU**
 - Demande un point sur l'avenir du commerce de centre bourg. Aucune piste n'a abouti. Une nouvelle communication va être mise en place.
- **Christian CINTRAT**
 - Donne le compte-rendu du SDE. Le Président Xavier NICOLAS ne se représente pas et les locaux administratifs vont être agrandis.
- **Christophe BORDIER**
 - Donne le compte-rendu du dernier conseil communautaire.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00e secrétaire de séance,

Le Maire,

Christophe BORDIER

Jean-Michel CERCEAU

Jean-Michel
CERCEAU

Christophe
BORDIER

Geoffroy
VERRET

Michèle
GERMOND

Stéphane
TAILLANDIER

Julien
CHARREAU

Lucie
ASSAIRI
ABSENTE

Olivier
GUERIN

Christian
CINTRAT

Antoine
LEGRET

Gaël
HOUVET

Dominique
BARBET

Patricia
LHEUREUX-BIORT

Bernard
MOREAU